



Berne,

Aux gouvernements cantonaux

**Révision de l'ordonnance sur les armes (RS 514.541):
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé le DFJP, le 17 mars 2006, de consulter les cantons.

La consultation s'achèvera le **17 juin 2006**.

La présente révision consiste en des modifications à l'échelon des ordonnances, induites par la transposition dans la législation suisse, à l'échelon des lois fédérales, des dispositions de l'Acquis de Schengen relatives aux armes, et en particulier de la directive Schengen sur les armes¹, par arrêté fédéral du 17 décembre 2004².

La révision se limite aux aspects strictement nécessaires à la mise en œuvre des exigences minimales de Schengen. A noter que la révision nationale de la loi sur les armes, qui est en cours, entraînera une autre révision de l'ordonnance.

Le rapport explicatif ci-joint fournit des commentaires détaillés sur les dispositions modifiées.

Annexes

Vous trouverez en annexe, pour avis, la révision de l'ordonnance sur les armes (RS 514.541) et les explications qui s'y rapportent. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante: <http://www.admin.ch/ch/f/bk/recht/index.html>.

Veillez faire parvenir votre prise de position à l'adresse suivante:

Office fédéral de la police (fedpol)

Unité d'état-major Service juridique et protection des données

Simone Rusterholz

3003 Berne

Tél. 032 325 13 12

Courriel: simone.rusterholz@fedpol.admin.ch.

¹ Directive 91/477/CEE du Conseil, du 18 juin 1991, relative au contrôle de l'acquisition et de la détention d'armes (JO n° L 256 du 13.9.1991, p. 51).

² Arrêté fédéral portant approbation des accords bilatéraux d'association à Schengen et à Dublin et des modifications législatives qui en découlent (FF 2004 6709).



Veillez agréer, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Christoph Blocher
Conseiller fédéral

Annexes:

- projet mis en consultation et rapport explicatif (d, f, i)
ZH, LU, UR, SZ, OW, NW, GL, ZG, SO, BS, BL, SH, AR, AI, SG, AG, TG: d
VD, NE, GE, JU: f
BE, FR, VS: d, f
GR: d, i
TI: d, f, i